

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi vingt-sixième jour d'avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle.

Sont présents :       Lise Castilloux, maire  
                          Jean-Marie Chouinard, conseiller  
                          Jean-Marc Moses, conseiller  
                          Nadine Arsenault, conseillère et maire suppléante  
                          Wilson Appleby, conseiller

Sont absents :        Keven Desbois, conseiller  
                          Jean-François Nellis, conseiller

Est aussi présente:   Pamela Dow, directrice générale et secrétaire-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

---

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Construction caserne incendie et garage municipal – adjudication du contrat;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

### **1. OUVERTURE DE SÉANCE**

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme avoir transmis l'avis de convocation à tous les membres du conseil municipal.

Sur la proposition de Mme Nadine Arsenault, les membres du conseil municipal présents renoncent à l'avis de convocation.

#### **RÉSOLUTION 021 – 04 - 117**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Jean-Marie Chouinard propose d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 04 - 118**

### **3. CONSTRUCTION CASERNE INCENDIE ET GARAGE MUNICIPAL – ADJUDICATION DU CONTRAT**

**Considérant** qu'un appel d'offres pour les travaux de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal, a été publié dans le journal Gaspésie Nouvelles et les documents requis au dépôt de soumissions ont été déposés sur le site du SEAO;

**Considérant** que trois (3) entreprises ont déposé des soumissions;

**Considérant** que l'analyse effectuée par les professionnels mandatés au dossier - Pierre Bourdages, architecte et Stantec, consultant en ingénierie donne le résultat suivant :

<b>Firme</b>	<b>Prix</b>	<b>conformité</b>
DG Construction Inc.	2 228 719 \$	oui
Les Constructions Scandinaves	2 245 845 \$	oui
LFG construction	2 529 450 \$	oui

**Considérant** que la recommandation des professionnels est de retenir le plus bas soumissionnaire conforme;

**Considérant** l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Règlement d'emprunt # 279-2020;

**Considérant** la confirmation de l'aide financière accordée de 70% au programme RÉCIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dont 5% est octroyé pour l'utilisation du bois dans la structure du bâtiment;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la Municipalité de Caplan accorde le contrat pour la réalisation des travaux de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal à la firme DG Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 228 719 \$, incluant les taxes;

**Que** le conseil municipal mandate le maire, Mme Lise Castilloux et/ou le chargé de projet, M. Claude Desbiens à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan tous les documents relatifs au suivi du présent dossier;

Adopté.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ni commentaire.

#### **RÉSOLUTION 021 – 04 – 119**

#### **5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Jean-Marie Chouinard la séance est levée.

Il est 20 h 00.

Unanimité.

---

Lise Castilloux, maire

---

Pamela Dow, dir. générale et secr.-trésorière

*Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*